



Réseau Mauritanien pour l'Action Sociale

Revue Nationale Volontaire sur Les Objectifs de Développement Durable en Mauritanie

Version finale –Juillet 2019

Juin 2019

Table des Matières

1. Résumé exécutif	3
2. Antécédents à l'Élaboration de la Revue de la Société Civile sur ODD	3
3. Introduction générale	6
3. Méthodologie du processus RNV .SC.....	7
4. Rappel Contextuel sur l'Agenda 2030 - ODD	8
5. Situation de la Réalisation et l'Atteinte des Objectifs de Développement Durable ODD...11	
7. Analyse des progrès réalisés dans l'atteinte des 17 ODD	20
- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	12
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire,	14
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé	16
- Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité	18
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes	20
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau	22
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables,	24
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique	25
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente,	26
- Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	28
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes e.....	30
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables	31
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les CC.....	32
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, DD.....	34
- Objectif 15 . Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres,	36
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable,.....	38
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial DDR..41	
8. Recommandations	43

Liste des Acronymes

- AMM- Association des Maires de Mauritanie
- A4DS- Action For Développement Soutenable
- ANRPTS - Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres
- SBCI- Sécurisés Budget Consolidé d'Investissement
- BCM- Banque Centrale de Mauritanie
- CBMT- Cadre Budgétaire à Moyen Terme
- CC- Changements Climatiques
- CCNUCC - Convention – Cadre des Nations –Unies sur les Changements Climatiques
- LFI- Loi de Finances Initiale
- LFR- Loi de Finances Rectificative
- MDEDD- Ministère de l'Environnement et du Développement
- ODD- Durable Objectifs de Développement Durable
- OMD- Objectifs du Millénaire de Développement
- ONG- Organisation Non Gouvernementale
- ONS- Office National des Statistiques
- RESEN Rapport d'Etat sur le Système Educatif
- PTF - Partenaires Techniques et Financiers
- PNDE - Plan National de Développement de l'Elevage
- OSC - Organisation de la Société Civile
- RMAS – Réseau Mauritanien pour l'Action Sociale
- PDAL - Plan Directeur d'Aménagement du Littoral
- PDU - Programme de Développement Urbain
- PIP - Programme d'Investissement Prioritaire
- PNBA- Parc National du Banc d'Arguin
- CCS- Comité de Coordination et de Suivi de la SCAPP
- CENI - Commission Electorale Nationale Indépendante
- Comité Interministériel de Pilotage
- Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques
- Contributions Prévue Déterminées au Niveau National
- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- Comité Technique de Coordination
- Comités Régionaux de Développement
- Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages
- Forum Politique de Haut Niveau
- Groupes de Travail des Leviers Stratégiques de la SCAPP
- Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
- Revue Nationale Volontaire
- Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
- Union Nationale du Patronat Mauritanien
- Zone Economique Exclusive

I. Résumé exécutif

L'Agenda 2030 est un cadre mondial de développement qui guide les politiques de développement aux niveaux national, et transnational jusqu'en 2030. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent un ensemble intégré d'objectifs et de buts approuvés par les Nations Unies en 2015 au sien du cadre général de développement durable à l'horizon 2030.

En tant que cadre global référentiel et complet pour les questions de développement durable dans le monde, tous les acteurs de la Société Civile travaillant dans les secteurs économique, social et environnemental effectuent déjà des travaux liés de près ou de loin à l'atteinte des ODD, Étant donné que le Gouvernement mauritanien est responsable de l'application des objectifs de développement durable au niveau national et que les objectifs s'intègrent de plus en plus dans les stratégies nationales particulièrement la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et plans nationaux, les décideurs doivent être de plus en plus réceptifs aux problèmes formulés dans les thèmes et priorités du cadre du Programme 2030 en particulier ceux formulés par la société civile mauritanienne en tant que partie prenante incontournable.

L'Agenda 2030 stipule que les processus de mise en œuvre et d'examen doivent être participatifs transparents et inclusifs impliquant toutes les parties prenantes, (Société Civile, le Secteur Privé, centres de recherches, Académiciens, Institutions de droits de l'homme ; mouvements associatifs, syndicats et tous les niveaux décisionnels du Gouvernement avec ces différents démembrements), devraient être impliquées.

En somme des actions importantes et de taille sont en cours de réalisation, actions qui vont dans le bon sens et qui contribuent considérablement dans l'atteinte des ODD en particulier les ODD en relation avec les aspects sociaux ODD 1,2,3,4,9,11. Le gouvernement à entrepris et entreprend des mesures qui sont de nature à faciliter la réalisation de l'Agenda 2030 En termes de :

- D'infrastructures
- D'accessibilité à l'eau potable
- La généralisation de l'école et des postes de santé et de centre de lutte contre la malnutrition

Cela à lui seul ne suffit pas et ne garantis pas l'atteinte des objectifs assignés pour l'Agenda 2030, Car, il existe d'autres défis qui doivent impérativement être surmontés.

C'est pour cette occasion que nous saluons l'engagement du gouvernement et nous lui demandons d'avantage d'implication de la société civile et du citoyen en général pour assuré un développement inclusif et participatif sans discrimination aucune.

II. Antécédents à l'Élaboration de la Revue de la Société Civile sur les progrès en matière d'ODD

En 2015, les acteurs et responsables internationaux ont anonymement opté pour une série de mesures et d'accords de nature à assoir un développement international durable, un développement qui amorce un tournant vers un monde plus équitable, plus juste, égalitaire et durable dans le cadre du nouvel Agenda 2030. Cet agenda est le point le plus important et le résultat de plus de deux années de concertations de dialogue et de consultations communautaires et publiques intensives et inclusives d'un engagement avec les parties prenantes du Monde entier dont la Société Civile, les privés, les académiciens et d'autres pour construire à partir des réalisations des Objectifs du Millénaire pour le Développement. La mise en œuvre de l'agenda 2030 et l'atteinte des ODD nécessite un potentiel de changement de comportement et de transformation pour soutenir les objectifs des Organisations de la Société Civile (OSC) travaillant sur les les questions sociales et sur les dimensions socio-économiques, et environnementales.

Ce cadre participatif et inclusif offre pour nos organisations une opportunité pour s'engager, d'avantage, pour contribuer efficacement et partager les bonnes idées et pratiques avec les décideurs politiques nationaux et les informer sur l'élaboration des programmes de développement dans le future

Nos organisations ont un rôle crucial à jouer dans le suivi des engagements pris par nos gouvernements et une responsabilité d'aide et de complémentarité de l'action Gouvernementale pour la mise en œuvre de cet Agenda 2030. De contribuer d'une façon efficace dans les efforts fournis par les Gouvernements pour anéantir le fléau de l'exclusion, la pauvreté la marginalisation et le sous développement et de mettre fin aux inégalités. Dans ce cadre des mécanismes de suivi et d'évaluation, l'Agenda 2030 encourage et demande aux états membres à «procéder à des examens périodiques réguliers et inclusifs des progrès réalisés aux niveaux national et infranational, menés par les Pays et dirigés par les Pays» (Résolution 70/1 de l'Assemblée Générale des Nations Unies – paragraphe 79). Cet examen national servira de référence pour la conduite de la Revue Nationale Volontaire(RNV) pour la Mauritanie pour cette année au niveau national et au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), la réunion mondiale annuelle pour évaluer les progrès, les réalisations et les défis.

Ces principes d'inclusion sont tout aussi pertinents pour le processus d'examen volontaire national, qui est essentiel au suivi et à l'examen au niveau mondial. Cela signifie que, lorsqu'il est exécuté comme prévu, les Organisations de la Société Civile ont une place dans le processus et que le Gouvernement doit être réceptif à l'engagement, les OSC doivent cautionner la RNV et l'adopter.

En outre, le processus devrait offrir l'opportunité pour la société civile pour faire prendre en compte son point de vue dans tout le processus de l'évaluation et la réalisation de l'Agenda 2030.

La société civile mauritanienne veut et peut s'impliquer d'avantage dans le processus de réalisation de la première revue nationale volontaire par le pays, cette implication peut prendre plusieurs façons ou différentes manières en fonction de ses priorités, de ses capacités et de ses ressources. La plupart des Organisations de la société civile mauritanienne travaillent sur des thématiques polyvalentes qui couvrent la majorité des ODD, qui traitent

des domaines variés et abordent des objectifs et cibles spécifiques correspondant à leurs priorités.

D'autres mouvances de cette société civile comme le Réseau mauritanien pour l'Action Sociale préféreront la coordination des efforts de la Société Civile sur le réseautage ou mettre en exergue et en évidence les aspects sociaux, transversaux de l'Agenda 2030 pour inciter et opérer un changement social plus visible.

En plus des avantages comparatif ordinaires, cette implication dans la conduite de cette première revue et du processus même de la RNV, nous offre plusieurs opportunités dont notamment :

- Une implication plus visible dans les stratégies de développement de notre gouvernement
- Une coordination renforcée entre le tissu et le mouvement associatif actif dans le domaine au niveau national.
- Le renforcement de nos capacités en termes de suivi, de conception et d'élaboration des programmes et de suivi des stratégies nationales de développement
- De connaître les ODD et l'Agenda 2030 et les relations de complémentarité et d'interdépendance
- D'avoir l'accès à un mécanisme de référence réunissant la société civile, les partenaires, les acteurs autour de l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des ODD.
- D'avoir une tribune de plaidoyer et pour défendre les causes justes comme la lutte contre la pauvreté, la promotion des droits humains, les services sociaux
- Et en fin de promouvoir un engagement concerté entre les OSC et le Gouvernement

III. Introduction :

L'émergence de la Société civile mauritanienne s'est fait progressivement depuis les années 90 dans un contexte de libéralisation politique et économique qui lui aurait permis de jouer de plus en plus un rôle important dans les processus de développement du Pays.

Aussi, la transition démocratique, les effets de l'ajustement structurel, la crise économique et sociale, l'influence des bailleurs de fonds sont autant de facteurs entre autres qui ont favorisé la croissance rapide de cette société civile.

Près de Huit mille associations sont agréées par le gouvernement en Mauritanie S'y ajoutent, des dizaines de centrales syndicales, d'associations de développement à la base et des milliers de coopératives.

A partir des années 2000, cette mouvance a connu une nouvelle impulsion avec l'adoption de politiques et stratégies nationales ayant pour objectif la lutte contre la pauvreté (processus d'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté CSLP), la bonne gouvernance, la promotion et la protection des droits humains et la décentralisation.

Aujourd'hui dans l'Agenda post 2015, les OSC sont parties prenantes d'où leur implication dans le processus de la SCAPP au niveau des Comités de développement sectoriels (CDS) ce qui constitue une nette évolution par rapport au CSLP

L'implication de la Société Civile dans le Processus de la Revue Nationale Volontaire (RNV) auteur du présent rapport constitue une illustration éloquent de cette participation. Cette implication dans ce processus va sans nul doute apporter un regard critique sur les réalisations de l'Etat et renforcer la crédibilité à ce rapport. Aussi, elle permet à la société civile d'assumer et d'exercer son rôle de contrôle citoyen de l'action publique.

IV. Méthodologie

L'approche méthodologique suivie pour l'élaboration du présent rapport s'est articulée autour des points suivants :

Etapes	Objectifs
Lecture des documents d'initiation sur les stratégies nationales et sur les ODD	S'inciter sur les cadres de références nationaux et mondiaux
Revue documentaire (Rapport Comité technique sectoriel pour la période 2016-2017)	Connaitre l'Agenda 2030 Connaitre la SCAPP
Prise de contact direct avec les acteurs gouvernementaux concernés par les ODD ciblés	Connaitre et maîtriser les stratégies sectorielles par ODD Particulièrement les aspects sociaux (éducation, santé, faim, égalité et genre, et lutte contre la pauvreté)
Participation aux assises nationales de préparation de conception d'élaboration et validation du RNV	Connaitre le processus de conception de la RNV
Plaider pour la participation de la société	Prise en compte des aspects liés au travail de la SC

civile	
Constitution d'un groupe de réflexion composé d'une dizaine d'organisations de la société civile	Prise en compte des préoccupations de la SC
	Assurer la prise en compte des recommandations de la société civile
	Assurer un contrôle citoyen sur le discours du gouvernement
	Affirmer ou infirmer les rapports gouvernementaux
Tenir des réunions sectorielles avec les comités techniques sectoriels	S'imprégner des avancées nationales réalisées sur les ODD par secteur
Intégration récente dans le groupe de réflexion de la société civile (en Avril 2019)	Que le réseau mauritanien pour l'Action Sociale soit membre du GRSC
Participation aux assises nationales de concertation et de partage de la RNV réalisée en collaboration avec la WV	Prendre connaissance du contenu de la RNV
Participation aux assises nationales de validation de la RNV	Amender valider et cautionner la version finale de la RNV
Février 2019	Décision de participer au Rapport RNV A4SD- RMAS
	Signature d'un protocole d'accord avec A4SD pour la réalisation de la première revue nationale volontaire SC
Modèles de rapports nationaux Boîte à outils destinés à l'élaboration de la RNV tableau de bord du peuple	Lecture des documents et la littérature existante sur l'Agenda 2030 et sur la RNV
Collecte et analyse des données relatives aux ODD ciblées pour la RNV	Conduite des recherches et collectes des données
Rencontres avec les acteurs de la société civile mauritanienne	Réalisation des rencontres et de focus groupes avec les leaders de la société civile impliquée
Conduite des focus groups régionaux	
Réalisation de plusieurs réunions thématiques	
Conduite d'une réunion avec le Comité de Concertation Communale CCC à Nouakchott	
Lecture de la RNV mauritanienne	
Lecture et amendement de l'Annexe de la Contribution de la Société civile	
Analyse des progrès réalisé sur les ODD	Commentaire par ODD
Rapport RNV consolidé du Réseau Mauritanien pour l'Action Sociale	Finalisation du Drafft du rapport

V. Rappel contextuel :

Il importe de rappeler ici que la contribution de la société civile en général n'est qu'une modeste contribution qui essaye de contredire les affirmations et allégations du gouvernement ou de cautionner et témoigner sur des réalisations réelles et effectives que le gouvernement à effectivement conduit.

Il est évident que la société civile ne dispose pas de base données et n'est pas sensés avoir la possibilité d'en disposer. Intégration des ODD dans les cadres nationaux de développement est la première étape d'un long processus de contextualisation de l'Agenda 2030 dans les politiques publiques qui porte essentiellement sur la revue de son alignement avec notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée SCAPP, à savoir le degré de prise en compte des cibles des ODD dans les Planification nationale. A cet effet et dans le cadre du processus d'évaluation biennales (à mi-parcours) de SCAPP et du niveau d'intégration des ODD dans les plans nationaux, le gouvernement Mauritanie avec l'appui du PNUD a mené des consultations sectorielles intégrées impliquant certains segments de la société civile pour enfin élaborer la revue nationale volontaire pour la Mauritanie en 2019 qui représentaient l'engagement volontaire et le cadre fondamental d'orientation politique et donc découlent les stratégies sectorielles.

Notons ici que la société civile n'est pas en mesure de fournir une analyse qui lui est propre vu le manque des données, l'accès limités aux informations ce qui l'empêche de renseigner les indicateurs et cibles par objectif. Face à cette situation notre apport dans le rapport national RNV se limitera aux aspects qualitatifs et non quantitatifs faute de données actualisées.

Nous cautionnons alors ce qui nous semble cautionnable et nous formulerons nos critiques sur les ODD que nous jugeons critiquables . Accès des populations aux services sociaux **de base** La pauvreté étant un phénomène multidimensionnel généralisé en Mauritanie, son analyse reste insuffisant, il faudra l'analyser sous des angles multiples (sociaux, monétaires, économiques, infrastructurels set culturels).

En effet, l'accès à certains services et infrastructures sociaux comme : (Santé, Education, Eau, Hygiène et Assainissement) est un élément informateur et déterminant et édificateur sur les conditions de vie d'une population pauvre dans la majorité des cas. Ainsi, les indicateurs relatifs aux cadres de vie, du niveau de nutrition, du mode d'habitat et d'accès aux services vitaux expliquent et clarifient clairement les conditions de vie des nos populations et les difficultés dont fait face nos ménages pour acquérir une vie décente et un habitat digne de ce nom doté de l'eau. L'accès aux services sociaux de base facilite la vie et permet une évolution dans tout les sens, et l'eau potable en particulier est le vecteur d'une meilleure vie décente (habitat, santé, éducation etc)..

- **Santé et bien-être** Les deux dimensions les plus importantes en matière du développement social ; dans notre avis, reste indiscutablement la santé et l'éducation, deux piliers qui conditionnent tout décollage socioéconomique d'un pays et fixent les bases de son développement. C'est la pierre angulaire et le centre d'intérêt de notre réseau Mauritanien pour l'action Sociale RMAS, sa raison d'être

Cette dimension sociale est définie comme l'une des priorités de l'action gouvernementale pour la période 2016-2030 dans la SCAPP et s'inscrit en parfaite mosaïque avec l'Agenda 2030 et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable ODD ; Les programmes de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Et, bien que les défis de grands ampleur dans le domaine de l'action sociale (répartition géographique de la couverture sanitaire éducationnelle, de la Protection sociale, du travail décent etc.) restent nombreux et diversifiés , on note des progrès notables mais timides dans tous ses domaines.

- **Éducation de qualité** : En terme de satisfaction du service fourni et de niveau d'acquisition des élèves du fondamental en cycle primaire, la lecture reste le domaine dans lequel les élèves sont de loin les moins performants. Dans le cycle primaire, les performances des élèves en calcul semblent insuffisantes.
- L'élimination des inégalités entre les sexes dans les domaines de l'éducation et l'accès aux services sociaux de base en général Les inégalités entre filles et garçons en matière de scolarisation ont considérablement baissé en lors de la dernière décennie en Mauritanie. Les inégalités entre garçons et filles, entre zones urbaines et zones rurales les inégalités restèrent visibles ainsi qu'entre ménages riches et ménages pauvres, ont toutes connu une baisse considérable entre 2014 et aujourd'hui.
- **Égalité des sexes et autonomisation des femmes** Cadre juridique de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles la Mauritanie dispose d'un arsenal juridique complet qui garantit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes (Constitution, Code Pénal, Conventions sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) et sur les Droits de l'Enfant (CDE), Code de l'enfant, loi instaurant le quota de 20 % pour les femmes sur toutes les listes électorales, etc.).

Le pays dispose a aussi, d'un plan juridique, ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes. Depuis 1998, la Mauritanie s'est aussi dotée d'une Politique Nationale d'Institutionnalisation du Genre, pour cette Politique aux enjeux actuels du développement du pays et aux besoins ressentis des femmes dans les différents domaines : Economiques, Sociaux –Politique -culturel et religieux, Environnementaux.

La Mauritanie songe bâtir une société débarrassée de toutes les formes de discrimination, d'inégalité et de toutes sortes d'iniquité, une société qui assurent à tous (H/F) l'épanouissement social et physique.

Malgré les atouts palpables et les acquis visibles, des disparités fondées sur le genre persistent encore dans notre société touchant ainsi les différents secteurs de la vie sociale et professionnelle du mauritanien à savoir : (le mariage précoce, l'obésité, le gavage, l'analphabétisme, la vie politique). Cette situation trouve son explication essentiellement dans les éléments suivants ;

- Textes juridiques et lois Inappliqués
- La pauvreté
- Le vide juridique dans certains secteurs,
- Les mentalités sociales rétrogrades
- Les stéréotypes des pesanteurs socioculturelles
- L'analphabétisme

Le statut social des femmes en Mauritanie est mitigé et reste encore largement régi par des règles et pratiques ancestrales et coutumières, avec effets, la persistance de plusieurs formes de violences basées sur le genre ainsi que d'autres discriminations dans des domaines variés .

La réduction des inégalités reste conditionnée par le degré d'atteinte des Objectifs de Développement Durable et le niveau de réalisation de l'Agenda 2030 et passe obligatoirement par la réduction de la pauvreté, de l'analphabétisme et des inégalités dans tous les domaines à commencer par la conception des plans nationaux de développement sensibles aux genres .

VI. Situation de la Réalisation et l'Atteinte des Objectifs de Développement Durable ODD

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)

La forte croissance économique au cours de la période 2008-2014 s'est traduite par une croissance réelle des dépenses des ménages s'élevant en moyenne à 1,8 % par an au cours de cette période. Au cours de cette période, la pauvreté a reculé de 11 points, soit presque autant qu'entre 1988 et 2008 où elle est passée de 56.6% à 42%.

Cette accélération du recul de la pauvreté a bénéficié à toutes les catégories de ménages, mais de manière encore plus prononcée aux ménages vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté, ce qui s'est donc traduit par un recul significatif de la pauvreté, mais aussi des inégalités : l'indice de Gini étant passé de 0.38 en 2008 à 0.34 en 2014. Il en va de même pour l'extrême pauvreté est passée de 25.9% à 16.6% sur la même période.

Malgré la croissance économique enregistrée au cours de la période 2008/2014 qui a connu une évolution des dépenses des ménages et un recul de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, nous notons l'absence de données actualisées en phase avec le processus post 2015

1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

En termes de répartition spatiale la pauvreté en milieu rural a connu un recul de 15 points, passant de 59.4% en 2008 à 44.4% en 2014, alors qu'en zone urbaine elle n'a reculé que de 4 points, passant de 20.8% à 16.7%. Cette évolution s'explique, au moins en partie, par la restructuration du secteur économique rural (Agriculture et Elevage, voire ODD 2), mais aussi par la politique de désenclavement des zones rurales les plus affectées par la pauvreté (Cf. ODD 9), comme préconisé dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), adoptée en 2016 et couvrant la période 2016 à 2030

Prime à bord, nous remercions la Direction de la Société Civile d'avoir pris l'initiative de nous impliquer dans la réalisation de ce fameux travail innovant qui marquera le début d'une époque d'inclusivité et de prise de conscience de l'apport de la société civile en tant qu'acteur de développement à part entière Nous notons ici que la représentativité de la société civile dans ce processus reste loin de nos attentes et ne concernait que le niveau

central, alors que les deux niveaux (local et régional) n'ont pas bénéficiés de cette représentativité, raison pour laquelle nous plaidons pour sa représentativité Malgré la croissance économique enregistrée au cours de la période 2008/2014 qui a connu une évolution des dépenses des ménages et un recul de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, nous notons l'absence de données actualisées en phase avec le processus post 2015

Cible 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

En 2016, la croissance du PIB réel per capita a été négative (-0.4 %) et de seulement 0.7% en 2017, à cause notamment de l'arrêt de l'exploitation pétrolière, de la baisse des cours du fer et au déficit pluviométrique.

Cependant, la mise en œuvre de programmes favorables aux populations les plus pauvres tels que l'aide alimentaire en période de soudure, les opérations d'urgence du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), les interventions de l'Agence Tadamoun, l'aide humanitaire d'urgence des agences des Nations unies (FAO, PAM, UNHCR, UNICEF) et des organisations de la société civile nationales et internationales ont permis d'atténuer l'acuité de ces chocs.

Nous recommandons une plus grande synergie entre les différents acteurs et une réelle prise en compte de la contribution de la société civile en matière d'aide d'urgence. 1.a.1 Proportion des ressources nationales directement allouée par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté

La contribution de la société civile mauritanienne et internationale remarquable doit être citée à ce niveau à travers les interventions en terme de distribution de vivres, de lutte contre la malnutrition aigüe et modérée à titre d'exemple les programmes de résilience Des (CONTREPAT INTERNATIONAL, ODZASAM, Action contre la faim Espagne, Save the SChildren et bien d'autres Les programmes régionaux et sous régionaux comme le projet régional de la résilience comme PRAPS, l'USAID

La Mise en place en 2014, de l'Agence Tadamoun a pour mission de mener une politique agressive de lutte contre la pauvreté, notamment à travers le ciblage des zones de prévalence de séquelles de l'esclavage, des zones d'insertion des rapatriés et des zones d'extrême pauvreté.

Le Plan d'action de l'Agence sur la période 2015-2020 couvre plusieurs domaines : l'éducation, l'alphabétisation, la santé, l'eau potable, l'habitat, l'agriculture, les activités génératrices de revenus et la protection sociale. Pour ses opérations, l'Agence Tadamoun est financée à plus de 20 Millions USD annuellement sur ressources de l'Etat.

- 1a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

Une augmentation des dépenses sociales, qui stagnent depuis 2015 autour de 30% des dépenses totales pourrait également permettre d'accélérer le progrès vers l'objectif

d'élimination de la pauvreté, surtout en mettant à profit les expériences passées et en améliorant la coordination entre les différents services publics chargés de la mise en œuvre de ces programmes afin que les différentes interventions servent comme levier les unes aux autres .

Selon le rapport de mise en œuvre de la SCAPP 2018 (RAMO), la Mauritanie au titre de la déclaration d'Abuja, à l'horizon 2020 s'est engagée à évoluer vers l'allocation de 15% de son PIB pour le secteur de la santé, alors qu'en 2017 elles ne sont que de 2,5%. D'où notre suggestion de respecter cet engagement et de capitaliser la contribution de la société civile.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

- 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire

Examinons l'évolution de la nutrition infantile à partir de l'année de référence 2015 en l'absence de données pour 2017.

Type d'indicateur	2015	2017	2020	Commentaires
La prévalence de la sous-alimentation chez les enfants de moins de 5 ans pendant la période de soudure	10,1%			Données 2017 non disponibles et cible non déterminée
Prévalence de l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure (juinjuillet)	26,8%	19.05%		cible non déterminée
Prévalence du retard de croissance (a) modérée et sévère, et (b) sévère, chez les enfants de moins de 5ans.	(a) : 27,9% (b) : 11,4%	NR		Données 2017 non disponibles et cible non déterminée
La prévalence de la sous-alimentation chez les enfants de	10,1%	2 ,1%		cible non déterminée

moins de 5 ans				
----------------	--	--	--	--

La malnutrition constitue une menace pour le développement durable de l'Afrique, car elle empêche une partie importante de sa jeunesse de réaliser son plein potentiel. Elle est associée à presque la moitié des décès chez les enfants. En Mauritanie le Mouvement société civile « Scaling up nutrition » SUN est actif depuis 2017 et initie des actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès des décideurs politiques en vue de mettre la nutrition au cœur des politiques publiques et d'engager les bons investissements. Nous recommandons d'impliquer le mouvement société civile SUN et valoriser les acquis.

Cible2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

- 2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques
- **2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole**

Au cours des dernières années, l'agriculture irriguée a connu d'importants développements grâce aux investissements publics consentis dans ce domaine mais aussi par l'investissement privé, sur d'importants périmètres, comme le montre le taux de croissance du PIB du secteur :

Taux de Croissance du PIB du Secteur Rural		
	2017	2018
Agriculture, Sylviculture et Exploit. Forestière	11,0%	17,1%
Elevage	2,0%	2,0%
Source : MEF		

La poursuite des opérations de restructuration du secteur agricole permettra de maintenir un bon rythme de croissance dans l'irrigué en général, surtout au niveau des grandes surfaces, mais la résolution des problèmes structurels qui empêchent le véritable « décollage » du sous-secteur, surtout pour ce qui est des petits périmètres, à savoir les questions du foncier et du financement, se pose avec de plus en plus d'acuité. Ceci relève de la plus haute importance pour les questions de sécurité alimentaire et de résilience des populations les plus vulnérables qui sont les plus concernées par ce type d'exploitations.

Les cultures oasiennes et les cultures pluviales, ayant souffert des problèmes pluviométriques des deux dernières années, tout comme l'élevage, nécessitent une attention particulière qui est en train d'être déployée, notamment pour l'élevage (qui contribue à hauteur de 21% au PIB du pays) avec l'adoption récente du Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE).

L'ouverture récente d'une usine de conservation des dattes à Atar ne manquera pas, elle aussi, de contribuer grandement à la valorisation de la production des palmeraies de l'Adrar, mais aussi du Tagant.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

• 3.1.1 Taux de mortalité maternelle

Selon les deux enquêtes MICS 2007 et 2011 et le RGPH 2013 le ratio de la mortalité maternelle a connu une réduction relativement accélérée pour atteindre 582 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2013 (RGPH).

Cible3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

• 3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

notons une évolution dans ce domaine mais le rythme actuel est timide au point que nous craignons que les objectifs fixés en 2030 ne soient atteints. Par conséquent, nous recommandons une meilleure implication de la société civile dans le domaine.

La société civile pense que la révision des tarifs à la hausse est une mesure de nature à retarder l'atteinte de l'Objectif Trois Un travail de taille est réalisé en terme d'infrastructures sanitaires de réseau routier ce qui permettra sans nul doute une amélioration de l'accès aux services de la santé particulièrement pour les maladies non transmissibles

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

- **Indicateurs 4.1.1 : Pourcentage d'enfants et de jeunes ayant acquis (a) en 2e/3e année, (b) à la fin du cycle primaire, et (c) à la fin du premier cycle du secondaire, au moins le niveau de compétence minimal (i) en lecture et (ii) en mathématiques, par sexe (indicateur mondial)**

Le tableau ci-après donne la liste de ces indicateurs, leurs valeurs actuelles, les cibles et les structures en charge de produire les données.

Indicateurs pertinents pour la Mauritanie	<i>Baseline (2016)</i>	<i>Valeur (2018)</i>	<i>Source</i>	<i>Cible (2030)</i>	Source d'information
4.1.1 TNS primaire	75%	80.6%	MENFP	90%	Rapport Revue, SCAPP, NASMO, RESEN, ONS
4.1.2 TNS 1 ^{er} cycle du secondaire	24.4%	44.9%	MENFP	80%	Rapport Revue, SCAPP, NASMO, RESEN, ONS
4.1.3 Taux d'achèvement du primaire	80%	90.4%	MENFP	100%	Rapport Revue, SCAPP, NASMO, RESEN, ONS
4.1.4 Taux de transition au secondaire	54.3%	59.8%	MENFP	70%	Rapport Revue, SCAPP, NASMO, RESEN, ONS

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

- **4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe**

Les indicateurs de suivi proposés pour cet objectif renseignent à la fois sur les niveaux d'accès et d'insertion.

<i>Indicateurs pertinents pour la Mauritanie</i>	<i>Baseline (2016)</i>	<i>valeur (2018)</i>	<i>Source</i>	<i>Cible (2030)</i>	<i>Source d'information</i>
--	------------------------	----------------------	---------------	---------------------	-----------------------------

4.4.1 Nombre d'apprenants dans l'offre de formation initiale classique (CAP, BEP, BT et BAC T)	7942	8667	MENFP	30 000	ETFP
--	------	------	-------	--------	------

Le nombre d'apprenants dans l'offre de formation initiale classique (CAP, BEP, BT et BAC T) a atteint 8667 en 2018. Les projections pour 2030, formulées sur la base des progrès réalisés depuis 2008 donnent un effectif de 30.000 individus. Faut-il rappeler que les projections faites dans le cadre du PNDSEII donnent des effectifs variant de 4903 en 2008 à 7910 en 2015 et à 10 000 en 2020.

Nous recommandons la suppression des taxes et impôts sur le volet éducation qu'il soit public ou privé afin de faciliter son accessibilité et sa généralisation (on impose le secteur) Impliquer les réseaux centraux et régionaux des associations de parents d'Elèves APE désormais présent sur toute l'étendue du territoire national dans l'évaluation et le renseignement des indicateurs clés de l'Objectif quatre Entreprendre des mesures incitatives (AGR-pour les parents qui empêchent leurs enfants de se scolariser) pour rendre effective l'application de la loi N° 2001-054 Portant obligation de l'enseignement fondamental en Mauritanie

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

- *Indicateurs 4.5.1 : Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés (indicateur mondial).*

Indicateurs pertinents pour la Mauritanie	Baseline (2016)	Valeur (2018)	Source	Cible (2030)	Source d'information
4.5.1. Indice de parité filles /garçons (primaire)	1,07	1,03	MENFP	1	MENFP/ONS

Les données disponibles ne fournissent pas le niveau qualitatif de l'enseignement (niveau de lecture et de numération). D'où la nécessité d'associer la société civile aux enquêtes qui peuvent déterminer l'impact qualitatif de l'enseignement au niveau du fondamental et secondaire. Prendre en considération la discrimination positive des personnes à besoin spécifique Promouvoir la territorialisation de la formation Impliquer les OSC actives dans le domaine de l'éducation dans les cadres de concertation

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

- 5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

	2007	2011	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes de 15-49 ans en mariage ou en union avant 15 ans ¹	19%	14,8%	15,6%	14%	13%	11%	10%
Femmes de 20-49 ans en mariage ou en union avant 18 ans ²	43,4%	37,3%	35,2%	33%	31%	29%	27%

La Mauritanie occupe la 19^{ème} place dans le monde avec un taux 35,2% des enfants (filles et garçons) qui se marient avant l'âge de 18 ans³. <https://www.fillespasepouses.org/child-marriage/mauritania/>

Selon le MICS 2015, 15,6 % des filles se marient avant leur 15^{ème} anniversaire en Mauritanie. La prévalence est plus forte dans les régions de Guidimakha (25,8%), Hodh El chargui (19,5%) et Hodh El Gharbi (17,1%), dans le Gorgol 19,5 et le l'Assaba 17,8%.

Dans la plupart des communautés Mauritaniennes notamment Maures, Peuls et Soninkés, les craintes liées à des pesanteurs culturelles exercent d'énormes pressions sur les parents qui n'hésitent pas à donner leur fille précocement en mariage.

Au niveau politique, le ministère des affaires sociales de la famille et de l'enfance a initié un projet loi fixant clairement l'âge d'un enfant et qui criminalise l'acte de mariage avant 18 ans.

Cible 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

- 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

Scrutins	Sénat			% Fem
	Total Elus	Hom.	Fem.	
2007	56	47	9	16,07
2018	157	143		
Conseil régionaux	13	12	1	

- 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

• *Indicateur 5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction*⁴

Institution	Total Effectifs	Hommes	Femmes	% Femmes

¹ Les chiffres de 2016, 2017, 2018 et 2019 sont basés sur l'analyse faite à la suite des MICS 2007, 2011 et 2015

² idem

³ www.fillespasepouses.org

⁴ MASEF

Gouvernement d'avant le 30/10/2018	30	21	9	30
Gouvernement du 30/10/2018	29	21	8	27,58
Cabinet du Premier Ministre - Conseillers et Chargés de Missions	25	21	4	16
Secrétariat Général du Gouvernement	115	87 dont 2 DG et 4 Directeurs	28 dont chefs de service et secrétaires	24,34
Secrétaires Généraux de Ministères				
Cour Suprême	77	27	50	64,93
Conseil Constitutionnel	9	2		
Administration Territoriale				
Ambassadeurs			02	
Postes supérieurs dans les syndicats	259	154	105	40,54
Postes supérieurs dans les associations patronales	180	173	7	3,88
Postes supérieurs dans les directions de partis politiques	97	89	8	8,24
Directeurs ou gérants d'ONG	2875	1287	1588	55,23
Chefs d'associations ou d'unions communautaires	4661	1786	2875	61,68

On peut noter ici l'élaboration par l'état mauritanien d'une loi basée sur le genre qui a été discutée au sein du parlement. Même si cette loi n'a pas été adoptée par le parlement à cause de certaines réserves, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue une étape importante dans la lutte contre toutes les discriminations basées sur le genre.

La société civile se réjouit des efforts louables entrepris par les pouvoirs publics pour mettre fin la discrimination et pour assurer une équité entre les sexes impliquant un élément sociologique basé sur la justice sociale, par l'utilisation d'approches novatrices sensibles au genre par les femmes, par l'élaboration des initiatives soutenues de lutte contre l'analphabétisme des femmes. Et par le suivi d'une discrimination positive qui a permis de renforcer la proportion des sièges occupés par des femmes au parlement et aux conseils municipaux ; aux conseils régionaux etc...

Emploi et chômage La Mauritanie reste marquée par un taux de chômage très élevé non affiché ou déclaré (31%) et un taux déclaré de 10% d'une population en majorité jeune et sans qualification.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

•6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

Selon les résultats de l'Enquête MICS 2015, seuls 62 % de la population utilisent une source améliorée d'eau de boisson (72 % en milieu urbain et 53 % en milieu rural). Dans certaines wilayas, la situation était encore pire : 46% au Hodh Echargui et 42% au Tiris Zemour.

De 2009 à 2017, 963 systèmes d'alimentation en eau potable et 851 forages d'exploitation ont été réalisés, permettant l'accès à l'eau potable d'une population d'environ 1.2 millions de personnes. Les réalisations entre 2015 et 2018 ont permis de porter le taux d'accès au niveau national à 70% selon les estimations des services du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

En milieu rural, 429 adductions d'eau potable sont en cours de réalisation. Une fois achevées, elles bénéficieront à environs 300.000 habitants ruraux, portant ainsi le taux d'accès en milieu rural à 68 % à la fin 2019. L'objectif de l'État au cours des prochaines années est de réaliser 1.700 AEP additionnelles, couvrant ainsi tous les villages de plus de 150 habitants et portant le taux d'accès en milieu rural à plus de 90%, à l'horizon 2030.

Notre point de vue de la société civile mauritanienne reste mitigé, il est évident que le gouvernement déploie des efforts considérables pour assurer l'accessibilité et la disponibilité de l'eau potable. Ce service rendu reste important, sans qu'il soit suffisant, certaines régions souffrent aujourd'hui du manque crucial de l'eau comme les régions de l'EST (Timbedra , Kiffa et bien d'autres).

La contribution de la société civile dans ce domaine, malgré son importance, n'a pas été citée de près ou de loin dans la RNV , d'où la nécessité la prendre en compte

Il faut parler aussi de cette substantielle contribution particulièrement les Ongs de charité internationale du Golf arabe, les ONG internationales (ACF Espagne Save The Children). Dans ce domaine aussi, nous estimons que l'atteinte de cet objectif reste toutefois possible si les pouvoirs publics restent sur cette lancée, néanmoins un effort supplémentaire relatif à la potabilité de l'eau doit être fourni.

S'agissant de l'assainissement les progrès réalisés, certes louables mais sont insignifiants et insuffisants, il existe un unique réseau en construction dans la ville de Nouakchott (qui ne couvre pas toute la ville et qui n'est pas fonctionnel).

Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

- 6.2.1 Proportion de la population utilisant : a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité ; b) des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

En milieu rural l'effort sur l'assainissement s'intensifie enregistre des progrès importants grâce, notamment, à l'accumulation de connaissances et d'expériences en matière d'approches adoptées

Les projets en milieu rural et semi-urbain consistant en la mise en œuvre de la promotion de l'assainissement autonome auprès des ménages et la réalisation de latrines dans les lieux publics (écoles, centres de santé, ...etc.). L'approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) » a été adoptée comme porte d'entrée aux activités visant le changement de comportement.

Plusieurs projets soutenus par les Partenaires techniques et Financiers, notamment l'UNICEF, la BAD, l'UE et l'AFD, sont en cours et permettront de faire accéder plus de 600.000 personnes en milieu rural à l'assainissement amélioré. Ces populations sont réparties sur plus de 1.000 localités.

En plus de l'accès à l'assainissement, ces programmes visent à promouvoir les pratiques élémentaires d'hygiène dans le milieu rural, où l'enquête MICS 2015 montre que seuls 25.7% des ménages disposent d'un endroit spécifique pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ou un produit nettoyant. Ce taux est de seulement 14.2% chez les ménages les plus pauvres.

Nous notons que certaines ONGs travaillent encore sur l'assainissement, particulièrement sur les aspects liés au lavage des mains avec du savon et l'utilisation des latrines etc...

Cet effort doit être circonscrit dans des études et enquêtes pour pouvoir le reporter sur la contribution à l'atteinte de cet ODD et la cible. Il y a également lieu d'alléger les pratiques bureaucratiques au niveau de l'état pour faciliter la contribution de la société civile qui est indispensable pour l'atteinte de cet objectif.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cible7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

• 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité

La proportion de la population ayant accès à l'Electricité par périmètre se présente comme suit :

Type d'indicateur	2017	2020	Commentaires
Proportion globale de la population ayant accès à l'Electricité	41%	70%	Saut quantitatif de 29 % en 3 ans. Qu'en est-il en janvier 2019 ?
Proportion de ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain	73%	95%	Saut quantitatif de 22 % en 3 ans. Qu'en est-il en janvier 2019 ?
Proportion de ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	40%	Saut quantitatif de 34 % en 3 ans. Qu'en est-il en janvier 2019 ?

Cible7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

• 7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

Type d'indicateur	2017	2020	Commentaires
Part des Enr dans le Mix (interconnecté de la SOMELEC)	38 %	50%	Saut quantitatif de 12% en 3 ans. Qu'en est-il en janvier 2019 ?

Liste des réalisations des projets d'Electricité :

Garantir l'accès à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures

- Exécution du projet Est ;
- Hybridation solaire de 8 centrales thermiques (total de 16.6 MW): Atar, Akjoujt, Boulanouar, Chami, Boutilimit, Aleg, Benichab et Aioun)
- Passation du projet de Construction des Centrales Hybrides Eoliennes sur le littoral

- Construction des centrales hybrides (Birette, Kseir Torchane, Ain Ehel Taya, Nebaghiya, Male, El Ghediya, Vassala, Tendegmadeck et Bousteila) Centrale hybride Kiffa + ligne 33 kV Kiffa
- Guerou (travaux avancées) - Réception des centrales de Male et Birette
- Etude finalisée de l'hybridation de 13 localités -Projet de construction de 100 PTMF
- Au moins 1500 km de réseaux BT réalisés -Au moins 500 km de réseaux MT réalisés
- Réception de lignes : 33 kV de Rosso-Boghé et de Mederdra-Boer Tores ;
- Démarrage des Extensions du réseau interconnecté à travers :
- Ligne 33KV entre Kaédi et Boghé , réalisé -Ligne 33 kV entre Boghé et Bouhedida, réalisé
- Ligne 33 kV projet Est (650 km de lignes) ; en cours -Ligne 33 KV Selibaby- Kiffa (étude en cours au niveau de l'OMVS)
- Passation de marchés du projet Aftout Echergui - Etude de faisabilité en cours pour la boucle Kaedi-Selibaby-Mbout
- Recrutement de consultants stratégique et juridique pour la sélection d'un opérateur pétrolier du champ de Banda 68 68 Rapport annuel de mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP pour les années 2016/2017
- Construction d'une centrale solaire de 50 MW à Nouakchott : réceptionné, - Construction de la centrale éolienne de 100MW à Boulanouar : travaux en cours
- Extension réseaux : Nouakchott, Ntakat, Kankoussa, Djiguenni, Ouad Naga, Aouenat Zbil, Chami, Boulanouar, Kaédi, Boghé
- Densification des réseaux de distribution des localités de l'intérieur dans le cadre des projets « PEREL » et « Atar et Oueds »- réalisée
- Travaux en cours du CNC - Projet Nkc-Ndb : début des travaux d'ingénierie par l'entreprise indienne attributaire.
- Projet Nkc-Zoueratt : Passation de marché en cours Projet Nouakchott
- Kayes : Etude de faisabilité finalise pour Kiffa
- Tintane-Kayes Travaux en cours (ligne 90kV Aleg- Boghé, ligne 33kV, BTT-Sangravé, Ligne 33 kV Seilibaby- Kiffa)
- Projet Nkc-Tobène : Passation de marchés en cours
- Projet Nkc-Kayes : Etude en cours .

Perspectives et recommandations:

Activité ou Projet	Recommandations
Elaboration d'une stratégie de promotion des Energies Renouvelables.	Compte tenu des efforts louables entrepris dans le cadre du développement des énergies renouvelables ,il semble judicieux de s'atteler à l'élaboration d'une stratégie proactive de promotion des énergies renouvelables susceptible de faire bénéficier le pays du grand potentiel de ces ressources .D'autant plus que le fonds vert climat réserve une grande part de ses financement à ce sous-secteur.

Construction de centrales hybrides	Poursuite de la stratégie d'hybridation, en particulier dans les zones hors réseau interconnecté pour contenir l'effet du tout thermique.
Construction de Plateformes Multifonctionnelles (Ptfm)	Quel sort sera-t-il réservé aux plateformes Multifonctionnelles après la dissolution de l'APAUS ?
Construction de réseaux de Distribution	La poursuite de construction des réseaux de distribution est une nécessité pour atteindre l'objectif de desserte cible de 2020. Mais qu'en est il de l'identification des sources de financement ?
Construction d'une centrale de production d'électricité à partir du gaz de 300 MW	Actuellement la centrale duale qui fonctionne seulement au fuel d'une capacité de 180 MW a prévu le fonctionnement au Gaz pour 180 autres MW. S'agit il de la somme des 2 capacités ou envisage t on la construction d'une nouvelle centrale qui fonctionne au gaz seulement ?
Construction de Centrales Energies Renouvelables de grandes capacités	L'important potentiel d'énergies renouvelables dont dispose notre pays incite à s'orienter dans les centrales d'énergies renouvelables à grandes capacités. Mais en l'absence d'une stratégie nationale en la matière qui tienne compte de l'évolution prévisible de la politique énergétique sous régionale, ce serait peu prudent.
Extension et développement des réseaux de distribution	La poursuite de construction d'extensions de réseaux de distribution est une nécessité pour atteindre l'objectif de desserte cible de 2020. Mais qu'en est il de l'identification des sources de financement ?
Construction du Centre National de Conduite	Après avoir fait des mans et des pieds pour atteindre une surcapacité par rapport à notre marché national en matière de production d'énergie électrique, il urgeait de disposer d'un système d'évacuation à la mesure de cette grande capacité de production. Un réseau dans une ville qui se développe à l'horizontale au gré des régularisations des Gazra ,la gestion traditionnelle des réseaux de distribution est quasiment impossible . C'est

	pourquoi la mise en service de ce centre national de conduite est attendu avec beaucoup d'impatience, eu égard , à la continuité de service qu'il permettra d'induire à la distribution électrique de Nouakchott.
Construction de ligne 225 kV entre centres de production et de consommation	Deux grandes lignes 225 kV desservent deux centres de consommations importants que sont Nouadhibou et Zouerate .
Mise en place d'interconnexions à partir du réseau de l'OMVS	Compte tenu du caractère restreint du marché nationale d'énergie électrique, l'interconnexion est un must pour notre système électrique.
Réalisation d'interconnexion avec les pays limitrophes	Compte tenu du caractère restreint du marché nationale d'énergie électrique, l'interconnexion est un must pour notre système électrique.

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

- 8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

Après une période de croissance robuste (5.4% en moyenne entre 2010 et 2014) tirée par les revenus du secteur minier, le taux de croissance a baissé vers une moyenne annuelle de 2.4% sur la période 2015-2018

Pour limiter la dépendance de notre économie vis-à-vis du secteur minier, le Gouvernement a entamé un processus de diversification de notre production et a mis en œuvre des mesures pour améliorer les investissements et la qualité de la dépense publique ainsi que sa bonne répartition géographique.

Cette diversification devra améliorer le secteur tertiaire (les services) afin de promouvoir une économie durable et assurer l'auto-emploi comme élément fondamental dans la promotion de l'emploi productif et le travail décent.

Nous estimons aussi qu'un travail de taille reste à faire en terme de respect de droits des employés et de du respect des engagements des employeurs. Cependant, le secteur informel à contribuer et contribue substantiellement ces dernières années dans le domaine de la lutte contre le chômage (Plus de 50000 Ouvriers dans les zones aurifères du nord)

Cible8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

- 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

Les données montrent clairement que le chômage est surtout un phénomène urbain (17,2%) plus que rural (6,9%). Il est aussi plus important chez les femmes (19,3%) que chez les hommes (9,9%), aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Par ailleurs, le chômage touche autant les pauvres (13%) que les non pauvres (12,8%).

Il est vrai que le chômage est plus important chez les femmes que chez les hommes. Il y a lieu Cependant de réviser les statistiques pour le monde rural ou en dehors du chômage, il n' y a que l'oisiveté. La Mauritanie reste marquée par un taux de chômage très élevé non affiché ou déclaré (31%) et un taux déclaré de 10% d'une population en majorité jeune et sans qualification.,

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

- 9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant

Malgré quelques progrès, le tissu industriel du pays demeure limité en nombre, faiblement diversifié et géographiquement concentré

Cible9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

- 9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie

Trois opérateurs de téléphonie mobile (OTM) exercent en Mauritanie dans le cadre de licences d'exploitation 2G et 3G attribuées par l'autorité de régulation. Ainsi, le secteur de la téléphonie connaît un taux de pénétration de près de 101% en 2015, soit 3 642 919 abonnés actifs⁵. En 2016, l'ARE a entrepris un vaste projet de fiabilisation de la base de données des opérateurs de téléphonie mobile en prenant décision d'interdire aux opérateurs de téléphonie mobile d'activer sur leurs réseaux, des cartes SIM/USIM dont les utilisateurs ne sont pas identifiés et de procéder à leur suspension à partir du 1er juillet 2016. La désactivation des puces dont les détenteurs ne sont pas identifiés revêt une grande importance, à la fois dans une perspective «de gestion rationnelle des ressources en numérotation et en matière de sécurité publique».

Depuis l'interconnexion de la Mauritanie au câble sous-marin en 2012, et l'augmentation de la bande passante vers l'international, l'internet mobile a connu une progression accélérée passant de 131 510, à 1 173 619 abonnés en 2015, soit une croissance annuelle moyenne de près de 50%. Toutefois, la couverture du territoire sur la 3G n'est que partielle puisque que les 13 capitales régionales sont couvertes mais le réseau n'est disponible que sur 20 des 52 départements.

Bien que la progression du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et à internet mobile soit remarquable, la qualité des réseaux des OTM n'est pas au rendez-vous des normes de QoS⁶ imposées par l'ARE dans le cahier des charges des opérateurs. En 2016, l'ARE a mis en demeure les trois OTM, suite aux missions d'audit sur la QoS des réseaux 2G et 3G des opérateurs de téléphonie mobile, au cours desquelles des manquements ont été notés dans plusieurs villes et localités.

⁵ Selon l'ARE un abonné actif est celui qui a utilisé le système au moins une fois au cours des six derniers mois

⁶ Quality of Service

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cible 10.1 D'ici à 2030, assuré progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

- 10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

Cibles	Indicateurs	Valeur	
<i>Cible 10.1</i> D'ici à 2030, assuré progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population*	8.2% Moy. Ann. (2008-2014)	-
*Source : Calcul ONS à partir des données EPCV 2008 et 2014			
**Source : Calcul ONS à partir des données EPCV 2014			

Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

- 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

Cibles	Indicateurs	Valeur	
<i>Cible 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap**	33.2% (2014)	-
*Source : Calcul ONS à partir des données EPCV 2008 et 2014			

****Source :** Calcul ONS à partir des données EPCV 2014

Les actions réalisées pour atteindre cette cible se résument dans l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) élaborée en 2015, qui converge avec l'Agenda 2030 et qui couvre à la période 2016-2030. Cette stratégie favorise l'implication de tous les segments de la société sans omission ni discrimination, il s'agit du premier cadre inclusif impliquant les différents acteurs, notamment les départements ministériels, des représentants des administrations déconcentrées, des représentants des élus nationaux et locaux, de la société civile, du secteur privé, des académiciens- universitaires, des jeunes et femmes, de personnes ressources ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

• 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

Selon les résultats du RGPH 2013, environ 80% des ménages sont propriétaires de leur logement. Cependant, près de 40 % de ces logements sont constitués de baraques, cases, huttes, hangars, tantes ou autre. Cette proportion est de 21.3% en milieu urbain et de 56.7% en milieu rural.

Au niveau national, ce même recensement que le niveau de l'indice promiscuité dans les ménages s'établit à 2.9, c'est-à-dire qu'une chambre est en moyenne occupée par trois personnes. Cet indice varie de 2.5 en milieu urbain à 3.5 en milieu rural. Cette variation s'explique essentiellement par la différence d'affectation des pièces de logement et leur nombre, car la taille moyenne des ménages est de six personnes, aussi bien en milieu urbain que rural.

L'utilisation du ciment représente plus de 45% dans l'ensemble, mais en milieu rural, elle dépasse à peine les 20% et vient en seconde position après le banco, utilisé dans presque 30% des logements.

Certaines Organisations de la société civile internationales comme (le GRET, Habitat for Africa, etc...) vulgarise des expériences en matière d'amélioration de l'habitat dans les quartiers périphériques de notre capitale économique Nouadhibou qui méritent la capitalisation par les études et enquêtes.

Les lotissements réalisés lors de cette dernière décennie (Plus de 115000 Lots distribués) est une initiative louable que nous devons saluer au niveau de la société civile, il s'agit là, d'un réel programme qui contribue efficacement dans les domaines de : - la réduction des inégalités – la lutte contre la pauvreté - l'instauration de la paix sociale, un signe de justice sociale, malgré les difficultés opportunistes, comportementales. Cela donne l'espoir d'assurer l'accès de tous à un logement décent et des services de base adéquats et sûrs, avant même 2030

Cible 11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

• 11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux

De façon générale, l'accès de la Mauritanie aux fonds qui appuient la résilience demeure très faible voir insignifiante. C'est le cas par exemple du GFDRR auquel la Mauritanie n'est pas pays prioritaire malgré les besoins criant et la vulnérabilité avérée liés aux catastrophes et crises naturelles auxquelles la Mauritanie fait face. C'est pourquoi nous recommandons un effort supplémentaire pour la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

- **12.3.1 Indice mondial des pertes alimentaires**

Les rejets de produits alimentaires connus en Mauritanie sont ceux liés à la production de poutargue. Les pertes après capture du poisson sont naturellement importantes à cause du volume et de l'importance de ces ressources en termes économique (part du PIB) et social (participation à la sécurité alimentaire et à l'emploi).

Année	Exportation de poutargues en tonnes	Quantités rejetées (tonnes)
2016	268,7	2400
2017	442,9	4000
2018	525,7	4700

Même si les mauritaniens qui étaient en majeure partie des nomades sans grande expérience culinaire avec la consommation des poissons, ont largement changé leurs habitudes alimentaires pour devenir de bons consommateurs de poisson, l'on observe au cours de ces dernières années que ces rejets sont utilisés par les usines de fabrication de la farine de poisson destinée à l'exportation. Nous recommandons à l'état de favoriser l'émergence d'usines qui fabriquent des produits comestibles (poissons séchés, conserves, etc...) pour améliorer la situation alimentaire dans le pays.

Cible 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

- 12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles

Le tableau suivant donne l'évolution détaillée des subventions accordées aux combustibles fossiles en Mauritanie sur les dernières années.

Année	Subvention butane (millions ouguiyas)	Subvention aux hydrocarbures liquides (millions ouguiyas)	Total (millions ouguiyas)
2012	9 700	8.015	17 715
2013	8 093	0	8 093
2014	8 030	0	8 030
2015	6 893	0	6 893
2018	4 500	3 917	8 417

Globalement, on peut dire que la subvention aux combustibles fossiles est passée de 17,715 milliards d'ouguiyas en 2012, à 6,893 milliards en 2015, soit une réduction de 68%, puis à 8,417 milliards d'ouguiyas en 2018, soit une réduction globale de 53%.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

- *13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)*

La Mauritanie a ratifié la Convention – Cadre des Nations –Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La Délégation de la RIM aux conférences des Parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques est passée d'un point focal dans les années 90 à près de 100 personnes à Paris (2015), avec la présence du Chef de l'Etat en tant que porte-parole CC de l'Afrique, à l'accord de Paris signé par la Mauritanie le 22 avril 2016 et ratifié par la suite le 27 février 2017. Les Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) sont maintenant validés en Conseil des Ministres et traduisent un engagement plus fort du gouvernement dans la dynamique mondiale sur le Changement Climatique.

Institutionnellement, d'un point focal Changements Climatiques à la Direction de l'Environnement, on est passé à une Cellule au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, avec également des task-forces sectorielles que quelques Départements ministériels ont déjà institutionnalisés (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Agriculture, Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines). A ce jour, sur 23 Départements ministériels existants, 18 disposent chacun d'un point focal Changements climatiques, soit un taux de couverture de 78%, sans compter deux points focaux à l'Office National de Météorologie et à l'Union Nationale du Patronat.

La Mauritanie a réalisé, à ce jour, trois communications nationales sur les Changements Climatiques en tant que Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et elle est en cours de réalisation de sa quatrième communication nationale dont le rapport d'inventaire des émissions de GES est déjà disponible.

Cible 13.a Mettre en oeuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en oeuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

- 13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars

La Mauritanie a pu mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de projets d'adaptation aux changements climatiques de ses secteurs économiques et de ses villes côtières. Quelques exemples de projets mauritaniens :

- PARSAC financement de 7,8 millions USD
- WACA (West African Coastal Area). WACA Mauritanie a déjà réalisé l'actualisation du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM) qui a déjà été approuvé en Conseil des Ministres et élaboré un plan d'investissement multisectoriel sur le littoral (PIMS) pour 133,9 millions USD, dont 20 ont été mobilisés par la BM, le restant est encore à mobiliser.
- D'autres projets sont en cours de préparation ou de mobilisation de ressources

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cible 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

- 14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs

L'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches suivent l'évolution de l'environnement marin à travers des indicateurs mesurés tant sur la bande côtière que plus au large, grâce aux moyens navigants de l'IMROP, notamment les données recueillies sur le pH du milieu marin sont présentées dans le tableau suivant :

Année	1999	2016	2017	2018
pH (Baie du Levrier - Nouadhibou)	8,00	8,29	7,79	7,96

Des valeurs de pH plus au large, qui auraient pu servir de références, n'ont pu être mobilisées.

On remarque ainsi un pH basique, avec une tendance à l'acidification, à partir de 2016. Les données sur le pH étant relativement peu suivies, il convient toutefois de relativiser ce propos.

Cette tendance faible à l'acidification de la Baie du Levrier pourrait être le reflet d'un impact des rejets des unités industrielles, notamment liées au conditionnement et à la transformation des produits de pêche. En effet, ces usines ne disposent pas de capacités de traitement des effluents liquides qui sont dans leur grande majorité envoyées en mer.

Cible 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

- 14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

En ce qui concerne la gestion des stocks de poisson, il faut noter que la stratégie du secteur des pêches s'est toujours fixé deux objectifs majeurs la durabilité de la ressource halieutique et l'intégration du secteur à l'économie nationale. Il s'agit de deux déterminants essentiels, communs à toutes les politiques de pêches adoptées en Mauritanie. Suite à l'adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des pêches et de l'Economie Maritime pour la période 2015-2019, la gestion des

ressources halieutiques repose désormais, sur un système de gestion par quotas, basé nécessairement sur le contrôle renforcé des captures de pêche.

Ainsi, pour les pêcheries principales, le taux de surexploitation serait donc notablement atténué pour atteindre 10% en 2019, consacrant ainsi des résultats significatifs en termes de gestion rationnelle des stocks, 90% des stocks se révélant ainsi dans des conditions gestion durable.

Cible14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

- 14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale

La superficie globale protégée peut donc être évaluée à plus de 29000 Km². Il faut noter également l'existence d'une directive d'aménagement du littoral (DAL) portant sur la Baie de l'étoile dont l'aboutissement devrait consacrer sa classification en tant qu'aire marine protégée.

Globalement, par rapport à la zone exclusive mauritanienne l'espace protégé qui représentait en 2015 déjà 5,4% serait en 2019 de l'ordre de 12,7%.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

• 15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

En 2014, une situation a été réalisée par traitement de l'image satellite Landsat. Elle fait ressortir que le territoire mauritanien est à 91% constitué de zones désertiques ; les zones arbustives ne représentant que 4 % dont seulement 0,12% de forêts, le reste étant constitué de savanes arborées, de savanes arbustives et de steppes.

Cible15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

• 15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre

Les principales actions de reboisement exécutées depuis 2010 sont les suivantes :

- 432 ha par le projet MDG Found,
- 200 ha par le projet PSPVN,
- 1000 ha par l'agence de la grande muraille verte,
- 1200 ha par le projet PARSAC et
- 600 ha par le projet PGDP ,

Il y a lieu de capitaliser les initiatives réalisées par certaines associations nationales actives dans le domaine de l'Environnement

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

La Mauritanie s'est engagée à travers la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP) d'aligner les objectifs de celle-ci aux Objectifs de Développement Durable (ODD). C'est ainsi que l'ODD 16 portant sur la réalisation des sociétés pacifiques et inclusives basées sur le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance à tous les niveaux, et la création des institutions transparentes, efficaces et responsables en fait partie.

Un levier de cette stratégie a été consacré à la gouvernance politique, la justice et l'état de droit ainsi que la cohésion sociale, la paix et sécurité, pour créer les conditions d'une démocratie forte et d'un climat de paix, de sécurité et de cohésion.

Dans les ODD, l'engagement des pays en faveur de la gouvernance est devenu ainsi une dimension du bien-être des populations et un facteur-clé de succès dans la gestion des politiques de développement. La Mauritanie a manifesté son engagement de relever les défis d'une bonne gouvernance. Une telle option se situe dans un contexte de lutte contre la corruption, de renforcement de la démocratie et de la décentralisation, de promotion de l'Etat de droit, du renforcement du contrôle parlementaire, de réforme du système juridique et judiciaire, de la redynamisation de l'administration publique, de la promotion des activités économiques et sociales et des droits humains.

On a pu noter qu'en matière de gouvernance judiciaire et sécuritaire, le gouvernement mauritanien s'est fixé comme objectifs de : renforcer les moyens des forces de défense et de sécurité, travailler à la construction de la paix et la cohésion sociale, d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice et de lutter contre toute discrimination envers les femmes et les violences basées sur le genre.

En ce qui concerne la gouvernance stratégique, économique et financière, on a assisté aussi à la mise en place des institutions de contrôle des finances publiques avec des objectifs destinés à lutter contre la corruption et la non-transparence mais aussi à l'amélioration de la gestion des deniers publics.

L'institutionnalisation récente des conseils régionaux s'inscrivent dans une logique de mise en œuvre d'une réelle décentralisation avec une ambition de créer une administration forte et performante aussi bien au niveau central qu'au niveau régional et locale. Ces réformes visent à améliorer la qualité du service public, rationaliser les services de l'Etat et améliorer la performance de la gouvernance des territoires.

Les détracteurs de cette vision notent que le contexte politique reste marqué par une forte polarisation des acteurs politiques, et par l'absence de fonctionnement normal des institutions politiques et l'instrumentalisation de la justice et des institutions de contrôle de la légalité.

Ils évoquent que le contexte national demeure marqué par des menaces de conflits à relents ethniques, identitaires qui continue de faire peser de lourdes menaces sur les pays. Au plan sécuritaire, la précarité de cette stabilité est exacerbée par l'apparition de nouvelles menaces qui trouvent leurs sources dans les conditions de vie des populations marquées par la pauvreté, l'urbanisation galopante, le chômage endémique des jeunes, le sentiment de marginalisation, les trafics illicites et les migrations clandestines.

Cible16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

La prééminence de la loi, l'égalité des citoyens devant la loi, le respect des lois et des libertés par les pouvoirs publics restent tributaire des garanties qu'offre une justice fiable et crédible.

La perception et les interviews des usagers soulignent que les performances de la justice restent en deçà des aspirations des justiciables et des objectifs fixés par les autorités publiques qui ont été soulignés dans les différentes évaluations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et dans les différentes déclarations de politique générale du gouvernement et des politiques sectorielles élaborés ces dernières années.

Les bilans et les analyses traitant du secteur de la justice considèrent que les contreperformances du secteur seraient dues à la conjugaison de plusieurs facteurs qui sont liés à l'environnement du travail (la vétusté des édifices, le manque des équipements, la faiblesse du système d'archivage, la faiblesse des dotations pour fournitures de bureau et consommables, l'exiguïté des locaux, l'absence d'eau courante, les problèmes d'hygiène, le faible équipement des salles d'audience, la déficience des équipements de communication, de sonorisation, voire de ventilation ou de climatisation), à la gestion de sa ressource humaine (Absence de spécialisation des magistrats, une fréquence élevée des affectations,...) et à la lenteur de décisions (faible décentralisation des juridictions,, le coût élevé des frais de justice, le déficit de confiance, le formalisme poussé, la faible exécution des décisions de justice, l'absence d'assistance judiciaire et le manque de connaissance par les population des règles légales).

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

En ce qui concerne, le système pénitentiaire, 50% des personnes privées de liberté restent détenus sans jugement. Le diagnostic du dispositif législatif et réglementaire qui a trait à la politique pénitentiaire et à l'organisation des prisons et aux objectifs assignés à la détention et montre que celui-ci souffre d'insuffisances notoires liées à la séparation entre les différentes catégories des personnes privées de libertés en fonction de la nature des crimes ou délits.

Les infrastructures et les capacités d'accueil des prisons et les conditions d'accomplissements des peines restent très insuffisantes par rapport aux normes et les standards nécessitant des efforts réels d'amélioration des conditions de détention et par la construction de nouvelles prisons et des conditions de loisirs et de formation, éducation et insertion économique et sociale en faveur de la population carcérale.

Il faut aussi noter que le personnel en charge des prisons, constitué généralement des greffiers et de gardes nationaux, est insuffisant et peu préparé à la mission, que la grande majorité des prisons souffre d'un surpeuplement et qu'elles sont en très mauvais état et que les conditions de détention y demeurent très mauvaises.

Cible 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

Le pays s'est doté d'un système d'état civil moderne. Il présente une forte innovation. Seulement, il reste décrié par une frange de la population et soupçonné d'être discriminatoire à l'égard d'une catégorie de la population.

Les enregistrements ont connu plusieurs erreurs dont la rectification est rigide et créent beaucoup d'ennuis pour les usagers du système d'enregistrement d'état civil.

Les estimations actuelles font état de 250 000 personnes candidates à l'enregistrement sur l'état civil mais qui n'arrivent pas à le faire. Cette proposition de la population non enregistrée représente un taux de 7% de la population totale du pays.

16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

Les enfants de moins de 5 ans restent la majorité de cette population qui n'arrivent pas à s'enregistrer dans le système d'état civil. La proportion est estimée à 200 000 enfants

Les associations et activistes de droits de l'homme en Mauritanie jouent un rôle déterminant dans la promotion des droits humains, la lutte contre l'esclavage, la promotion des droits des enfants ou encore la lutte contre la corruption.

Certaines ONGs nationales plaident pour l'adoption de nouveaux codes pour la société civile, pour la promotion féminine et pour la justice sociale équitable certaines ONGs comme le RMAS, l'AFCE, l'ONLC, l'ADECA ou encore l'ADRES

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Cible17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

- 17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source
- 17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

Cible17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

- 17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total

Notons ici que la société civile n'est pas en mesure de fournir une analyse qui lui est propre vu le manque des données, l'accès limités aux informations ce qui l'empêche de renseigner les indicateurs et cibles par objectif.

Face à cette situation notre apport dans le rapport national RNV se limitera aux aspects qualitatifs et non quantitatifs faute de données actualisées.

Nous cautionnons alors ce qui nous semble cautionnable et nous formulerons nos critiques sur les ODD que nous jugeons critiquables

VII. **Récommandations**

L'engagement de la Société Civile dans le processus de la RNV est primordial. L'un des principes fondateurs de l'Agenda 2030 est l'exigence que les processus soient participatifs et inclusifs « ne laisser personne pour compte ».

Ce travail aussi simple qu'il soit est l'aboutissement d'un processus d'échanges entre acteurs de la société civile sur l'ensemble des ODD. Il constitue l'interprétation du Groupe de Réflexion de la Société Civile de sa compréhension de la mise en œuvre des ODD en Mauritanie, mais aussi une appropriation de l'Agenda 2030 et l'engagement de maîtriser et d'accompagner la mise en œuvre des ODD en Mauritanie.

- L'engagement constaté au cours du processus de la RNV ne doit pas s'arrêter avec la présentation du rapport de la revue au FPHN mais il doit constituer le déclenchement d'un processus de vulgarisation et d'information autour de l'agenda 2030
- Nécessité de créer un observatoire nationale pour les statistiques auquel appartient la Société Civile.

I- Annexes : Liste des ONGs

II- Annexes : Liste des Pesonnes rencontrées

Annexe III :

Annexe VI :